

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**CAMPUS - Convention de groupement de commandes - Décisions -
Désignations-Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Plan Campus engagé en 2008, de la convention partenariale de site engageant la CUB dans un nouveau partenariat aux côtés de la Région Aquitaine, de l'Etat, du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Bordeaux, la CUB souhaite contribuer au projet urbain global d'aménagement et de développement du CAMPUS de Pessac, Talence et Gradignan.

1 – Les enjeux et orientations du projet urbain

→ Un campus ouvert, relié aux quartiers limitrophes et à l'agglomération par :

- De grands espaces verts à mettre en liaison dans un projet d'échelle d'agglomération
- Une accessibilité à tous via des transports en commun et modes doux
- Des équipements et pôles culturels attractifs (sportifs, de loisir, de recherche)
- Des flux de transit en contournement et une circulation intérieure maîtrisés
- Le développement d'une mixité des usages

→ Un campus qui présente une identité cohérente et lisible par :

- L'affirmation d'entrées de site et d'un vocabulaire commun
- Le renforcement de sa vocation interuniversitaire
- L'insertion du campus dans son environnement urbain

→ Un parc urbain fédérateur de grande échelle et des espaces extérieurs structurants

- Un maillage maîtrisé et choisi favorisant les modes doux
- Des pôles d'urbanité articulés aux espaces structurants, lieux d'inter modalité et aux quartiers
- Une offre résidentielle et de fonctions de proximité diversifiées.

L'ambition du projet d'aménagement et de développement urbain du domaine universitaire de Pessac – Talence – Gradignan peut se résumer autour de trois grands objectifs :

- L'inscription du campus dans son territoire (culture, loisirs, sport, déplacements, espaces publics et parcs) et son rayonnement,

- L'organisation de la constructibilité du site et la valorisation de sa qualité urbaine garantissant en premier lieu le développement des fonctions universitaires.
- La diversification fonctionnelle et typologique du site (logements, commerces, services, activités, activités économiques liées).

2 – La constitution d'un groupement de commandes

Pour ce faire, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre la CUB, l'Université de Bordeaux et les 3 communes concernées afin de signer un marché d'étude de programmation et de conception urbaine sur le site universitaire. Ce marché sera décomposé en 3 lots géographiques à savoir le Centre, l'Est et l'Ouest conformément au plan ci-annexé.

La formule juridique du groupement de commandes permet en effet à plusieurs partenaires de s'associer pour la passation de marchés publics relatifs à une opération d'ensemble, en l'occurrence l'aménagement et le développement du domaine universitaire de Talence, Pessac et Gradignan.

Elle est régie par l'article 8 du code des marchés publics, qui prévoit la signature d'une convention constitutive par les membres du groupement, en l'occurrence de la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'Université de Bordeaux et les 3 communes précitées.

Les principales dispositions prévues par cette convention sont les suivantes :

- la désignation de l'Université de Bordeaux comme coordonnateur du groupement,
- la répartition des missions entre les membres du groupement et le coordonnateur du groupement,
- il est proposé que la mission du coordonnateur se poursuive depuis l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants jusqu'à la notification des différents lots du marché d'étude,
- la constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des lots du marché d'étude, dans laquelle est représenté chaque membre du groupement, qui a voix délibérative.

Par ailleurs, il est convenu dans cette convention de groupement de commandes une répartition financière du coût estimatif de l'étude de programmation et de conception urbaine et donc une contribution de la CUB de 300 000 €TTC, soit 30% du coût estimatif global.

Le fonctionnement du groupement de commandes repose sur la mise en place d'un comité de pilotage où l'ensemble des membres sera représenté. Cette instance fixera les orientations, procédera aux arbitrages et validations nécessaires à chaque étape de l'étude.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités

VU le code de l'urbanisme

VU le code des marchés publics et notamment son article 8 relatif à la représentation des membres au sein du groupement des commandes

VU la délibération n°2010/0709 du 22 octobre 2010 du Conseil de Communauté

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux est de participer et de promouvoir un projet de développement urbain durable de l'Université.

DECIDE

Article 1 :

La constitution d'un groupement de commandes dont les membres sont la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'Université de Bordeaux et les communes de Pessac, Talence et Gradignan.

Article 2 :

La désignation de l'Université de Bordeaux en tant que coordonnateur du groupement est approuvée.

Article 3 :

La constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des lots du marché d'étude de programmation et de conception urbaine sur le site.

Article 4 :

Sont élus en qualité de représentants de la Communauté Urbaine au sein du groupement de commandes : M. Bernard LABISTE titulaire et M. Fabien ROBERT suppléant. Le représentant du coordonnateur présidera quant à lui la commission d'appel d'offres.

Article 5 :

Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette dernière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées :

Titulaire : M. Bernard LABISTE

Suppléant : M. Fabien ROBERT

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2011